

province a nettement démontré l'indignation ressentie par ses compatriotes. Lorsqu'il a rejeté le poids de toutes ces accusations sur le député de Cumberland, il (M. Gray) s'est tourné vers son collègue à ses côtés et l'a retrouvé là, le seul survivant d'un groupe décimé, sans un seul homme de sa province pour l'appuyer, et lorsqu'il s'est levé et a lancé ses paroles de défi au député de Hants (M. Howe), il (M. Gray) n'a pu s'empêcher d'évoquer ce magnifique passage de la seconde Énéide, dans lequel le prince de Troy, lui-même seul survivant de sa troupe—ses compagnons assassinés, ses espoirs détruits, la ville qui faisait l'objet de sa fierté en ruines, —s'écrie dans la folie du désespoir:

«Arma, viri, ferte arma: vocat lux ultima victos
Reddite me Danais;...
Nunquam omnes hodie moriemur inulti.»

Et son honorable collègue, à sa gauche, ne demeure pas invengé. En l'écoutant réfuter une à une les accusations proférées par le député de Hants en s'appuyant sur des passages de ses discours, saisissants par la puissance et la beauté du verbe, dans lesquels celui-ci avait exalté les bienfaits de l'union; en voyant son collègue de Hants tenter de se dérober à ce châtement en couvrant son front de sa main dans un geste qui semblait vouloir chasser de son esprit la vision du passé, il ne peut s'empêcher de constater qu'il a sous les yeux un tableau étrangement différent. A la place de l'homme valeureux qui a livré victorieusement des centaines de combats, et qui a enfin succombé à une puissance plus forte que lui, se tient

Le plus affligé des hommes,
Le vainqueur terrassé,
L'arbitre du destin d'autres hommes,
Suppliant les dieux à son tour...

et il est saisi d'un profond regret. L'honorable député représentant la région des lacs ne comprend pas les sentiments que les hommes des provinces maritimes, où le rythme funèbre de la mer déchaînée hante éternellement le rivage, portent au député de Hants. Ils se rappellent les années de sa jeunesse alors que seul, presque sans appui, il combattait dans sa province contre une supériorité écrasante pour la conquête des droits et des libertés dont nous jouissons aujourd'hui. Ils se souviennent de l'époque où le joug de fer du pouvoir pesait sur le peuple, alors que même les délibérations des assemblées publiques se tenaient derrière des portes closes, que l'esprit de caste et le favoritisme régnaient à travers le pays et la justice pour le peuple demeurait inconnue. M. l'Orateur, ces hommes croient que c'est à lui—plus qu'à tout autre de ses contemporains—qu'ils doivent les libertés constitutionnelles de l'Amérique du

[M. Gray (Saint John).]

Nord. Malgré tout, à l'égard de la question dont la Chambre est saisie il diffère d'avis avec son honorable collègue. Ce dernier a objecté au passage du discours du trône dans lequel il est fait mention de notre «nouvelle nationalité»; pour sa part s'il est un passage avec lequel il est d'accord de tout cœur, c'est précisément celui-là. Le représentant de la souveraine nous indique la voie de la grandeur et de la puissance; nous rappelle que nous ne sommes plus des coloniaux, que nous devons nous apprêter à prendre notre place parmi les nations du monde; nous exhorte à prendre en main nos propres destinées, à déterminer nous-mêmes l'orientation que nous entendons suivre, non pas en nous arrachant à la mère patrie comme l'ont fait les treize colonies d'autrefois, meurtries et ensanglantées, mais avec toute l'ardeur et la force de l'adulte qui quitte le foyer avec la bénédiction de ses parents. Mais il est une chose que nous réclamons, que le peuple demande et que ce Parlement se doit d'encourager et de créer. Si ses souvenirs de collègue sont fidèles, il existe un mythe dans les légendes classiques de l'antiquité qui relate qu'un certain sculpteur avait façonné une forme humaine d'une telle perfection qu'il tomba amoureux d'elle et qu'il épancha son cœur en adoration devant son œuvre, mais que lorsque dans un moment de frénésie il serra la statue contre sa poitrine, le marbre ne rendit à son étreinte qu'une sensation de froideur. Exsangue et sans vie, elle n'avait pas de cœur. Nous avons connu une semblable expérience. Nous possédions une constitution admirable. Ses assises profondes reposaient sur le droit commun d'Angleterre—fondé sur l'égalité devant la loi et la liberté religieuse. Aucune classe privilégiée, aucune race opprimée ne venait troubler l'harmonie de cet édifice. Tout homme, du plus puissant jusqu'au plus humble pouvait faire face à la justice le front haut et dans le respect de lui-même; les grands principes dont elle s'inspirait avaient été tirés des précédents que l'histoire de la mère patrie avait révélés constituer les plus solides garanties de stabilité et de liberté dans le gouvernement d'un pays, mais nous voulions encore quelque chose. Nous désirions avoir un esprit national, une fierté nationale, le sentiment de la patrie. Nous voulions que tout homme qui appartient à ce pays—d'où qu'il vienne, quel que soit le lieu de sa naissance—sente que ses intérêts, ses espoirs, tout en lui, soit identifié avec ce pays; qu'il partage ses malheurs comme sa prospérité; que ce pays n'était un endroit où venir réaliser quelques livres sterling pour repartir vers d'autres horizons, mais que ce devait être le premier et le dernier endroit